



Dossier de demande de subvention 2023

Fiche projet (projets réalisés entre sept 2022 et août 2023)*

Fiche à retourner avant le **30 janvier 2023** par mail : associations@stdenislesbourg.fr ou par courrier en mairie.

Préambule : Les subventions seront attribuées en deux fois :

- Une subvention de fonctionnement, versée en mai 2023, selon les critères suivants : nombre de licenciés, nombre de licenciés participant à des compétitions et nombre de personnes diplômées au niveau de l'encadrement technique ou effectifs et nombre de salariés
- Une subvention de projet versée en août 2023 (après la réalisation du projet). L'association pourrait être reçue par les élus, au besoin, afin d'apporter des précisions au projet.

Les projets (hors vente de plats à emporter et compétitions sportives) potentiellement retenus devront impérativement inclure les 4 critères suivants :

- animer la vie locale de la commune,
- être ouverts à l'ensemble de la population,
- être gratuits pour la population,
- avoir une dimension développement durable (sociale et/ou environnementale).

Le porteur du projet pourra bénéficier :

- jusqu'à 500 € / projet (animation portée par l'association seule)
- jusqu'à 750 € / projet (animation portée par plusieurs associations).

Intitulé du projet	
<input type="checkbox"/> Nouveau projet	<input type="checkbox"/> Renouvellement du projet
Description détaillée et objectifs du projet	

Date(s) du projet	
Dimension développement durable	
Communication envisagée	
Public visé	
Participation financière du public visé	€
Partenaires	

Budget prévisionnel du projet (joindre toutes pièces justificatives : devis, ...)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Achats de matériels et fournitures		Vente de produits, prestation de service	
Location		Subventions	
Entretien et réparation		Cotisation	
Assurance		Autres	
Documentation			
Publicité, publication			
Déplacement			
Charges de personnels			
Autres			
TOTAL		TOTAL	

**Remplir autant de fiches projet que de projets à réaliser.*